

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 19 juin 2025  
Date d'affichage 19 juin 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20250625-CM2506-DEL27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2025

***Nombre de conseillers***

en exercice 29  
présents 18+11 procurations  
votants 29

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ**

**LE VINGT CINQ JUIN** à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSEL, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, M. Dominique MORANCE, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

**Excusés** :

M. Éric PAPILLON	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Gérard GUESNE	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSEL)
Mme Delphine LETESSIER	(Pouvoir donné à M. Dominique MORANCE)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN)
Mme Audrey MAMONTEIL	(Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHAIS)
Mme Olivia JAMAIN	(Pouvoir donné à M. Carl GUILLEMIN)
M. Lionel COURTEMANCHE	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Edith ALIX a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**ADMISSION EN NON VALEUR**

Le Conseil municipal ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le rapport du Maire.

**Considérant** que malgré toutes les diligences réglementaires et poursuites engagées pour recouvrer certaines créances auprès des débiteurs, il n'a pas été possible d'obtenir le recouvrement de la liste suivante :

- Liste 7448400333 pour un montant de 317,66 €
- Liste 7540630733 pour un montant de 193,80 €
- Liste 7459780433 pour un montant de 104,39 €

Ces listes correspondent à des titres émis de 2021 à 2024.

**Considérant** qu'afin d'apurer ces titres, il convient de les admettre en non-valeur,

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE :**

- ✓ L'admission en non-valeur de créances irrécouvrables d'un montant de 317,66 € par l'émission d'un mandat au compte 6541 « Créances admises en non-valeur »

Liste 7448400333 pour un montant de 317,66 €

- ✓ L'admission en non-valeur de créances éteintes d'un montant de 298,19 € par l'émission d'un mandat au compte 6542 « Créances éteintes »

Liste 7540630733 pour un montant de 193,80 €

Liste 7459780433 pour un montant de 104,39 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de séance

Edith ALIX

Pour Copie conforme

Le Maire,

Didier REVEAU